

Le 7 septembre 2017

Au Conseil d'administration
**La Fédération des étudiants et étudiantes du Centre Universitaire de Moncton Incorporée
(F.É.É.C.U.M.)
Centre étudiant
Centre universitaire de Moncton
Moncton (N.-B.)
E1A 3E9**

Mesdames et messieurs,

Vous nous avez confié la mission de vérifier les états financiers de la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre Universitaire de Moncton Incorporée (F.É.É.C.U.M.) pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada exigent que nous communiquions au moins une fois l'an avec vous au sujet de tous les liens qui existent entre la F.É.É.C.U.M. et nous, et qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'influer sur notre indépendance.

Ces normes exigent que nous tenions compte, dans la détermination des liens à communiquer, des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par l'ordre ou institut provincial compétent et la législation applicable, qui traitent de questions telles que les suivantes:

- a) le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans le client;
- b) le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les conventions comptables du client;
- c) l'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre les membres de la famille immédiate, des proches parents, des associés ou des associés à la retraite et le client;
- d) une dépendance économique par rapport au client;
- e) la prestation de services en sus de la mission de vérification.

Nous avons préparé les commentaires suivants pour faciliter nos discussions avec vous au sujet des questions relatives à notre indépendance.

Nous n'avons connaissance d'aucun lien entre la F.É.É.C.U.M. et nous, pour la période allant du 29 septembre 2016 au 7 septembre 2017, qui, selon notre jugement professionnel, pourrait être considéré comme susceptible d'influer sur notre indépendance.

Les NVGR exigent que nous confirmions notre indépendance auprès du conseil d'administration dans le contexte du Code de déontologie de l'Association des comptables généraux accrédités du Nouveau-Brunswick. En conséquence, nous confirmons par la présente que, le 7 septembre nous sommes indépendants par rapport à la F.É.É.C.U.M. au sens du Code de déontologie de l'Association des comptables généraux accrédités du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport est destiné uniquement à l'usage du conseil d'administration, de la direction et d'autres personnes au sein de l'organisme et il ne doit servir à aucune autre fin.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Boudreau Albert Savoie et Associés

**Fédération des étudiants et étudiantes du Centre Universitaire de Moncton Incorporée
(F.É.É.C.U.M.)
Centre étudiant
Centre universitaire de Moncton
Moncton (N.-B.)**

Le 7 septembre 2017

Boudreau Albert Savoie et Associés
Comptables professionnels agréés
654 Boul. Malenfant, pièce 101
Dieppe (N.-B.)
E1A 5V8

Monsieur, Madame,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre Universitaire de Moncton Incorporée. (F.É.É.C.U.M.) pour l'exercice clos le 31 mars 2017 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit portant la date du 21 juillet 2017, quant à la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ces normes.
- Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.

Informations fournies

Nous vous avons fourni :

- un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
- les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
- un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et impliquent :
 - la direction;
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
 - d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers
- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.



Pierre Losier
Directeur Général



Roxann Guerrette
Présidente